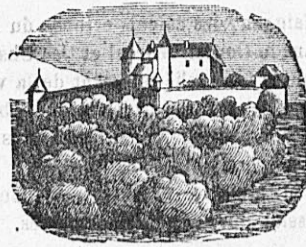




# LA GRUYÈRE



**ABONNEMENTS**  
Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50  
    . . . 6 mois, » 2 50  
Étranger . 1 an, » 9 —  
    . . . 6 mois, » 5 —  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

**HORAIRE D'HIVER** : Bulle, dép. 6<sup>00</sup> 10<sup>00</sup> 2<sup>25</sup> 5<sup>05</sup> 8<sup>40</sup> ← Bulle, arr. 9<sup>00</sup> 1<sup>25</sup> 4<sup>55</sup> 7<sup>40</sup> 10<sup>55</sup>

**ANNONCES**

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 30 c. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonales, s'adr. à l'agence de publicité Haenstein & Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

BULLE, le 11 avril 1902.

## LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Sous l'impulsion des sentiments démocratiques, l'industrie contemporaine se montre de jour en jour plus équitable envers les travailleurs, qui concourent avec le capital à l'œuvre de la production. Pendant des siècles, le salaire a été l'unique rémunération des ouvriers; on a jugé utile de compléter le salaire par la participation aux bénéfices des entreprises et ce système, bien qu'il ne soit pas très étendu, a donné d'excellents résultats.

Lorsqu'on a admis les ouvriers d'une usine, d'une entreprise à participer aux bénéfices, on leur a conféré une faveur, mais cette faveur leur attribue-t-elle des droits?

Le patron déclare, à la fin de l'année, qu'il a réalisé une certaine somme de profits. Les ouvriers participants sont-ils tenus de s'en rapporter à sa parole? L'attribution du partage des bénéfices ne leur donne-t-elle pas la prérogative de vérifier l'exactitude des déclarations qui leur sont faites, de consulter les livres, de s'assurer par une enquête que les affirmations des patrons sont véridiques?

Cette question intéresse une nombreuse partie de la population ouvrière; elle a été fréquemment soulevée et les tribunaux lui ont parfois donné des solutions contradictoires. C'est là pourtant une question de droit sur laquelle il conviendrait d'être fixé. Qu'on nous permette donc d'examiner ce point spécial des rapports entre ouvriers et chefs d'entreprises et exposer quelques faits qui méritent notre attention.

On est généralement porté à admettre que la convention par laquelle un patron attribue à son personnel une part de ses bénéfices constitue un contrat d'association. Si, en effet, on est en présence d'une association véritable, il est incontestable que les participants ont le droit d'examiner les écritures. Ce droit résulte pour eux des dispositions du Code civil vaudois et du Code fédéral des obligations. Mais, la participation donne-t-elle réellement naissance à une association?

On soutient parfois l'affirmative en faisant remarquer que l'ouvrier participe aux bénéfices et aux pertes. S'il y a gain, il touche une répartition; si les affaires ont été stériles, il ne reçoit rien, ce qui équivaut à une perte. Il suit ainsi la bonne et la mauvaise fortune des établissements où il est occupé et cette corrélation entre son sort et la marche des entreprises a toutes apparences d'une association.

Mais les tribunaux qui sont chargés d'interpréter le droit ne sanctionnent pas cette appréciation. Ils considèrent que ce qui établit la qualité d'associé, c'est une immixtion dans la gestion de l'entreprise: si le patron est seul à donner des ordres,

La suite du feuilleton au prochain numéro.

à signer des engagements, à diriger l'administration; si, comme on le constate partout, il s'est réservé la faculté de congédier les ouvriers, même admis à la participation aux bénéfices, les tribunaux estiment qu'il n'y a pas association et refusent aux intéressés le droit de vérifier les comptes du patron.

Cette jurisprudence se fonde sur les périls que certaines investigations feraient courir aux entreprises. Dans beaucoup de circonstances, un patron ne saurait, sans risques graves, divulguer le secret de ses opérations. Des indiscrétions pourraient être commises, soit inconsciemment, soit par malveillance, et souvent elles amèneraient sa ruine.

Quelques patrons, voulant se prémunir contre ce danger, stipulent que nul participant ne sera autorisé à exercer une investigation quelconque; d'autres ne stipulent rien, mais refusent communications de leurs livres. Dans ce dernier cas, si des employés ou des ouvriers participants, exigeant cette communication, s'adressent aux tribunaux pour l'obtenir, il sont repoussés. Les tribunaux leur répondent qu'ils ne sont pas associés.

Il était utile de porter ces faits à la connaissance du public. Ce système de la participation tend à se propager et peut-être l'agitation sociale, qui fait de si rapides progrès, hâtera-t-elle la généralisation de ce mode de rémunération qui offre aux travailleurs un stimulant si puissant. On ne cite aucune industrie qui ait à se plaindre de la participation aux bénéfices; dans tous les établissements où ce régime est pratiqué, le rendement du travail s'accroît, les ouvriers montrent plus d'ardeur à l'ouvrage, les patrons obtiennent des résultats meilleurs.

Mais il est nécessaire de ne pas laisser développer des idées fausses qui, reposant sur une appréciation inexacte du droit, entraînerait les participants à des revendications forcément stériles.

Lorsque les participants se croiraient lésés, attendu qu'ils ne peuvent consulter les livres des entrepreneurs, il leur reste le recours à une interprétation judiciaire; les tribunaux se livrent alors à l'enquête qu'il est interdit aux ouvriers d'entreprendre, ils se font présenter les écritures, scrutent la gestion du patron et, s'il a accusé des bénéfices inférieurs à la réalité, si, par des déclarations inexactes, il a frustré son personnel, ils ont tous les éléments pour le condamner.

On remarquera seulement que le recours à la justice est très dispendieux. Bien peu d'ouvriers seraient en mesure de supporter les dépenses d'une instance, tandis que les patrons ont généralement la possibilité de porter en appel et en cassation, de juridiction en juridiction, jusqu'au degré où il faut presque de l'opulence pour soutenir un procès. Ce doit être un motif pour nos autorités d'adopter une loi qui tendrait à alléger les frais de justice. Mais on ne voit pas pourquoi la loi n'accorderait pas le bénéfice de l'assistance judiciaire aux groupes corporatifs qui croiraient de-

voir invoquer l'appui d'un tribunal pour sauvegarder leurs intérêts.

On s'explique que les patrons refusent de communiquer leurs écritures à leur personnel par crainte de divulgations; mais quand l'expertise est faite par un tribunal, les divulgations ne sont pas à craindre; tout se passe en secret et le juge se borne à établir, sous une forme discrète, le chiffre réel des profits distribuables ou le manque absolu de bénéfices.

Les dissimulations dont on a quelquefois accusé les patrons sont-elles fréquentes? Rien n'autorise à le croire. Il ne faut pas calomnier la nature humaine; partout les honnêtes gens sont en immense majorité. Il est d'ailleurs de l'intérêt des chefs d'entreprise de distribuer le plus de bénéfices possible à leur personnel, car ces répartitions sont une excellente réclame pour la maison. On ne saurait imaginer une plus éclatante attestation de prospérité. Ce qui abuse souvent beaucoup de participants, c'est la confusion qu'ils établissent entre le chiffre d'affaires d'une industrie et ses bénéfices: ils en concluent que le gain a été proportionnel à la masse des opérations.

Cette opinion est fréquemment erronée. Pour exprimer une évaluation sûre, il faut connaître le prix de revient et le prix de vente et ces prix peuvent éprouver, dans le cours d'une année, des variations nombreuses et sensibles. Il n'est pas rare que dans les crises un patron, redoutant une baisse accélérée, n'écoule une partie de sa production au prix de revient. A ne tenir compte que des quantités vendues, on serait tenté de présumer qu'il a réalisé des profits colossaux, alors qu'il est seulement rentré dans ses déboursés.

Les méfiances disparaîtront lorsque s'affaiblira l'antagonisme si ardent qui divise le capital et le travail.

La participation aux bénéfices reste au premier rang des revendications légitimes de la population laborieuse; elle est susceptible d'extension et les ouvriers l'accepteront avec une profonde satisfaction, même en restant, comme aujourd'hui, privé du droit d'exercer des enquêtes, par leur seule initiative, sur le fonctionnement intime des entreprises.

La participation est une des plus grandes conquêtes démocratiques de notre siècle. Nous la saluons parce qu'elle est juste et qu'elle rapproche deux éléments si peu compris: le travail et le capital, l'ouvrier et le patron.

AUGUSTE MÉRINAT.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

CHAMBRES FÉDÉRALES

Le Conseil national discute depuis lundi le tarif douanier. Il n'y a pas eu d'opposition sur l'entrée en matière, mais on a remarqué un discours de M. Triquet, député socialiste de Genève, se

AL

HÉDRALE

CHAMBRES

ve.

x modérés.

ouristes.

LÉPHONE

taire:

HINDLER

CS garantis naturels. ecte.

Par 5-600 litres.

Fr. 26

28

30

34

38

26

28

30

34

38

prix spéciaux.

ent.

64 litres, fr. 60.—

ros, BULLE

Barcelone, Espagne).

A accidents

essionnée

sponsabilités pour

accidents profes-

lectricité, etc.).

s des tierces per-

du C. F. des oblig.

urés jouissent des

es en capital et non

(H11491L)

et, agent général,

ou.

1227

plaignant des calculs erronés du D<sup>r</sup> Laur, et mettant le Conseil fédéral et les Chambres en garde contre le renchérissement de la vie. Toute la partie générale du projet a été absorbée mardi et on a abordé mercredi les chiffres proprement dits des diverses classifications.

M. Meister, président, a annoncé hier que la session durera quatre semaines.

*Le Conseil des Etats* a liquidé la loi sur les rapports entre les deux Conseils et discuté un arrêté fédéral concernant l'extension du Musée national. Mercredi, il a abordé le rachat de l'Union suisse.

Le Conseil a repris la discussion par article de la loi réorganisant l'administration des télégraphes.

*Rupture des relations diplomatiques entre la Suisse et l'Italie.* — Ensuite du différend entre le Consul d'Italie à Berne et le Conseil fédéral au sujet d'un article blessant pour la mémoire d'Humbert paru dans une revue anarchiste de Genève, le gouvernement italien n'a pas accepté le terme de la réponse adressée par le Conseil fédéral au consul d'Italie. Les rapports diplomatiques sont interrompus et on peut s'attendre d'un moment à l'autre à voir l'Italie prendre l'offensive vis-à-vis de notre pays. Au Palais fédéral, on est dans une grande anxiété à cet égard. Les commandants de corps d'armée ont été convoqués à Berne pour aviser les mesures à prendre.

Cette nouvelle, lancée il y a déjà quelques jours par le *Journal d'Estavayer*, n'était donc pas un « poisson d'avril », car le Conseil fédéral a donné lecture, hier matin, jeudi, aux deux Chambres de la déclaration suivante :

« De regrettables mésintelligence ayant surgi entre nous et le ministre d'Italie dans l'affaire Silvestrelli, nous nous sommes vus dans la nécessité de demander au gouvernement d'Italie, dans l'intérêt même des bonnes relations entre les deux pays, de rappeler M. Silvestrelli.

» Le gouvernement italien ayant refusé, nous avons alors rompu nos relations avec M. Silvestrelli. Sur quoi, le gouvernement italien, à son tour, a rompu avec notre ministre à Rome.

» Nous publierons les actes relatifs à ce conflit. »

*Tribunal fédéral.* — Mardi après midi est décédé à Lausanne, après une longue maladie, à l'âge de 64 ans, le D<sup>r</sup> Henri Hafner, juge fédéral. Originaire du canton de Zurich, M. Hafner était né à Schönenberg, le 27 décembre 1838. Il fut, de 1863 à 1865, adjoint du préfet de Zurich; de 1866 à 1872, greffier du tribunal du district de Pfäffikon; de 1872 à 1873, juge au tribunal cantonal, et de 1876 à 1879, greffier du tribunal fédéral. Le 10 décembre 1879, il a été élu juge fédéral par 91 voix contre 71 données à M. Leuenberger. M. Hafner a présidé le tribunal fédéral en 1893 et 1894.

M. Hafner sera incinéré aujourd'hui, vendredi, au Crématoire de Zurich. Départ du cortège funèbre du domicile du défunt, Longeraie 3, Lausanne, pour la gare du Jura-Simplon, à 10 1/2 h. du matin. Le corps arrivera à 4 1/2 h. du soir à Zurich. Les délégations des autorités se réuniront dans la cour du Musée national. De là, le cortège se rendra à l'église de Saint-Jacob, où aura lieu la cérémonie funèbre. La famille accompagnera seule le corps au crématoire.

*Chemins de fer fédéraux.* — La direction des chemins de fer fédéraux a adopté définitivement le signe que porteront les wagons des lignes rachetées par la Confédération. Ce sera la croix fédérale avec les lettres S. B. B. (Schweizerische Bundes-Bahnen) et les initiales du réseau auquel appartenaient les voitures.

L'uniforme des employés des gares et des trains

sera semblable à l'uniforme actuel du personnel du Central. A la casquette figurera l'insigne des chemins de fer fédéraux.

*Tarifs douaniers.* — Le Comité de l'Union coopérative suisse, qui compte 96,000 coopérateurs organisés, a décidé de prendre parti contre les positions du nouveau tarif douanier qui tendraient à renchérir le prix des denrées alimentaires et des matières premières. Le Comité proposera à l'assemblée générale, qui se réunira le 11 mai prochain à Baden, de lutter par tous les moyens légaux contre le relèvement des tarifs et d'organiser une opposition générale de tous les consommateurs.

*Cordonniers suisses.* — L'assemblée générale des délégués de l'association suisse des cordonniers a eu lieu à Winterthour les 6 et 7 avril. Elle a décidé à l'unanimité la rentrée dans le *Gewerkschaftsbund* et a voté une résolution protestant contre le renchérissement de la vie qu'amènerait le nouveau tarif douanier. L'assemblée a désigné Zurich comme Vorort.

*Fièvre aphteuse.* — Le Département fédéral de l'agriculture interdit jusqu'à nouvel avis toute importation d'animaux des espèces bovine, ovine, porcine et caprine par le bureau de Luino (frontière italienne).

*Vaud.* — On a découvert mardi matin, à 7 1/2 h., à l'embouchure de la Veveyse, à Vevey, le cadavre d'un ouvrier menuisier bernois, âgé de 32 ans.

— Un jeune homme d'Assens, âgé de 19 ans, qui s'exerçait au tir, samedi dernier 5 courant, dans l'après-midi, avec le fusil d'infanterie de son frère aîné, en visant des sapins situés à la lisière de la forêt d'Assens, a tué un garçon de 10 ans qui ramassait du bois mort avec sa sœur et deux autres enfants de son âge. La victime a été atteinte un peu au-dessous du sein gauche et la balle a perforé le poumon de part en part.

L'imprudent tireur est actuellement sous les verroux à Echallens.

*Valais.* — Le Conseil d'Etat a nommé en qualité de professeur et directeur technique à l'Ecole d'agriculture d'Ecône, M. Francis Gendre, expert agronome et professeur à l'Ecole d'agriculture de Péroles (Fribourg).

— Samedi soir, à 9 h. 50, M. Ch. Aymm-Dufour, marchand de vin à Sion, prenait à la gare de cette ville le train pour Salquenen. Il s'endormit dans la voiture. Au moment où le train quittait la station de Granges, M. Aymm s'éveilla et, se croyant à Salquenen, voulut descendre. Son pardessus resta pris dans la balustrade de la plateforme et M. Aymm tomba si malheureusement qu'il eut une jambe coupée au-dessus du genou et l'autre pied en partie arraché. Les médecins, appelés aussitôt, ont fait l'amputation de la jambe.

*Neuchâtel.* — Une malade de l'hôpital de la Providence à Neuchâtel, prise d'une crise subite de délire aigu, a violenté d'autres malades, dans la nuit de samedi à dimanche, puis s'est jetée par la fenêtre, de la hauteur d'un 2<sup>e</sup> étage. Elle a trouvé la mort dans sa chute.

ETRANGER

*Guerre anglo-transvaalienne.* — Lord Kitchener télégraphie de Prétoria, en date du 6 avril, que le chef boer Kruitzienger a été acquitté par le tribunal. Il sera en conséquence traité comme un prisonnier ordinaire et déporté.

Lord Kitchener télégraphie, en date du 7, que, depuis le 31 mars, les Boers ont eu 17 tués, 6 blessés et que 107 ont été faits prisonniers. 31 ont fait leur soumission. On prétend que lors des en-

gagements des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril, les Boers ont eu au moins 30 tués et 80 blessés.

Du côté des Anglais, la liste quotidienne des pertes accuse pour la même période : 70 tués, 125 morts de maladies ou par suite d'accidents, 286 blessés et 6 disparus.

On mande de Fiume que le 59<sup>e</sup> vapeur chargé de chevaux achetés pour le compte de l'Angleterre et à destination de l'Afrique du Sud, a quitté le port. Jusqu'ici, l'Autriche-Hongrie a vendu à l'Angleterre 45,600 chevaux.

*Italie.* — Le 15 de ce mois s'ouvriront, devant la cour de Lucques, les débats du procès du fameux brigand Musolino. Il est accusé de seize homicides ou tentatives d'homicide.

Les témoins seront presque aussi nombreux que pour l'interminable procès Palizzolo et, cependant, on compte que celui de Musolino ne durera qu'un mois.

*Allemagne.* — A Dusseldorf, on a arrêté l'Italien Bernardino Frattodi. Cette arrestation est en relation avec l'assassinat de l'impératrice d'Autriche. Frattodi est un anarchiste. Il se trouvait en Suisse à l'époque de l'assassinat.

*Autriche-Hongrie.* — A Fiera di Primiero (Tyrol), un incendie a détruit, mardi, 22 maisons. Les dégâts se montent à 300,000 couronnes.

*Russie.* — Un véritable régime de terreur règne en Russie, à la suite de nombreux attentats contre de hauts fonctionnaires.

Dans les cercles officiels, on garde le silence le plus absolu sur ces attentats; la presse a reçu ordre de ne pas en parler.

Dans l'espace d'une semaine, trois tentatives d'attentats ont eu lieu contre le gouverneur de la Finlande, général Bobrikoff; dans l'une d'elles, il a été légèrement blessé.

*Angleterre.* — On télégraphie de Londres que lord Roseberry a été invité à succéder à lord Kimberley comme leader du parti libéral à la Chambre des lords. On considère son acceptation comme probable.

*Afrique-Sud.* — Le vapeur *Horonian*, parti le 11 février de Glasgow avec 70 hommes et un chargement de foin pour le Sud africain, a disparu.

CANTON DE FRIBOURG

*Compte d'Etat.* — Le compte d'Etat du canton de Fribourg pour 1901 accuse aux recettes 3,823,777 fr. 21 et aux dépenses 4,106,217 fr. 43. Déficit : 282,440 fr. 22.

Le déficit prévu au budget était de 104,000 fr. 70. L'excédent des dépenses sur les prévisions budgétaires a atteint 129,476 fr. 73 et la moins-value des recettes sur les prévisions du budget 48,962 francs 79.

*Subvention de l'Etat en faveur de l'assurance contre la grêle en 1902.* — Selon convention conclue entre la Direction de l'intérieur et de l'agriculture et la Société suisse d'assurance contre la grêle, le crédit cantonal disponible sera utilisé comme suit :

- 1° 1000 fr., versement au fonds de réserve cantonal;
- 2° Le solde, 5000 fr., ainsi que la subvention fédérale, serviront à payer aux assurés :
  - a) Tous les frais de police, à raison de 1 fr. 90 par police;
  - b) Une contribution aux primes, à raison de 15% du montant des primes premières.

*Assurance du bétail.* — Le Conseil fédéral vient d'allouer au canton de Fribourg, pour l'assurance obligatoire du bétail bovin en 1901, une subvention de 37,331 fr. Cette subvention est

égale à celle affectée par la France. Les cercles d'assurance comme subsides la somme de

**Concours de juments**  
Conformément au Règlement de 1894, concernant l'amélioration des concours de pouliches de l'année, de la manière suivante :  
A Fribourg, le samedi 11 1/2 h. de l'après-midi.  
A Bulle, le lundi, 5 mai matin.

Les éleveurs trop éloignés désignés ont la faculté de concourir dans les lieux de concour de leur domicile.

**Accidents.** — Jeudi, Joseph Purro, de Planfaybère, à l'entrée de la rue lorsqu'il tomba de son échelle, porté à l'Hôpital des boules, naissance et son état insupportables. La victime de cet accident, marié, mais sans enfants.

**MISES PUBLIQUES**  
Le soussigné exposera en vente publique le samedi 12 avril prochain, à midi, à l'auberge de la Buissonnière, à Avry-dev.-Pont, une maison de 4 pièces, grange et pré attenants, au canton de Mont. Echarlens, le 8 avril 1902. L'exposant : Léon

**Estivage à la Case-de-J**  
L'estivage des Cases-de-Jura au cadastre le nombre de 113 avec cinq grands chalets et un moulin, est à louer avec la Buggy sur Albeuve, pour en faire un excellent pré. Les mises auront lieu à l'Hôtel de la Buissonnière, à Bulle, le jeudi 28 août 2 heures du jour.

**MEUBLES**  
Le soussigné tient toujours de l'honorable public un beau magasin en tous genres et de divers prix.  
G. Freiburghous sous l'Ecu, 44

**A VENDRE**  
Au centre d'un village de la Gruyère, une jolie maison avec jardin. Peu de reprise de main d'œuvre. S'adresser à Ernest Genovese, Fribourg.

**BAINS DU FROIDS OU CHAUDS**  
**DOUCHES**  
tous les jours jusqu'au soir.  
Chauffage à vapeur.  
Se recommande : Fr. KLING 338]

**On demande**  
une personne de 40 à 45 ans, capable de tenir le ménage. S'adresser à Haasenstein, Bulle.

**A remettre**  
Pour le 15 avril, un atelier pouvant aussi servir de magasin. A louer également, trois chambres aux mansardes. S'adresser à Louis Mivrel.

**On demande**  
une chambre non meublée à Alfred Ducas, à Bulle. A la même adresse, un appartement à louer.

**Représentation**  
demandé par propriétaire pour la vente de ses biens bourgeois. Ecrire avec recommandation à M. Delon, à Beaucourt.



# PLUMES

J'expédie franco à domicile : Plumes neuves à 75 c., bonnes plumes de canard à 1 fr. 25; plumes légères de canard à 1 fr. 50; demi-duvet à 2 fr.; très bonnes plumes grises à 2 fr. 50 et 3 fr.; plumes blanches surfinées à 3 fr. 50 et 4 fr. 50; plumes-duvet à 3 fr.; plumes légères à fr. 5, 6 et 7.50 le demi-kg. Echantillons de suite et franco. (H3900Lz) 414] **Ferd. STAUB, Baar** (Zoug).

## BOEUF'S

On demande à acheter de bons **boeufs de travail** de 3 ans. [401] S'adresser par écrit au bureau du journal.

## ON DEMANDE

un bon **apprenti**, robuste et honnête. Ecrite au plus tôt. — S'adresser à Fr. GRANDJEAN, boulanger-pâtissier, Romont. [413]

# H. HOGG-MONS

MONSÉJOUR      Téléphone.      FRIBOURG

## ENTREPRISE DE BATIMENTS

### CONCESSIONNAIRE

## du brevet pour travaux de béton

### en ciment armé

## Système MÜNCH

(H1248v) [364]

## Mises publiques.

La Société de fromagerie de Romanens vendra en mises publiques, le **mercredi 16 avril** prochain, à 1 1/2 heure après midi, à son local, un certain nombre d'articles de laiterie, tels que : 1 écorceuse melotte peu usagée, baratte, baquets et bidons à lait, 1 épronnette à lait, paniers et caisses pour beurre, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à détailler; le tout en bon état. Romanens, le 9 avril 1902. [407](H1432F)

LA COMMISSION

## Mises de domaine.

Pour cause de départ, le soussigné exposera en mises publiques le domaine qu'il possède à Grangettes, près Romont, de la contenance d'environ 40 poses, dont environ 20 poses en terrain de première qualité, environ 10 poses en marais et le reste en forêts. Deux beaux logements avec magasin, vaste ferme et remises, eau abondante aux cuisines, beau verger en plein rapport, belle situation à proximité de l'église, de la fromagerie et de l'école. Entrée en jouissance au 22 février 1903, éventuellement de suite. Magasin à remettre. Les mises auront lieu d'abord en lots, puis en bloc, au domicile de l'exposant, le **23 avril, dès 10 heures précises**, aux conditions lues avant les mises. Pour visiter le domaine, s'adresser au soussigné, le 16 et 17 avril de préférence. 384](H1301F) L'exposant: **Léon Pittet**.

## A la Civette, Bulle.

Grand'rue 20 et rue de la Promenade.

Seul magasin spécial de tabacs et cigares.

ARTICLES POUR FUMEURS

Reçu un immense assortiment de PIPES, tous les genres et tous les systèmes, plus de 1000 pièces en magasin.

RÉPARATIONS

promptes et soignées de tous les articles pour fumeurs aux prix de fabrique.

Timbres-poste pour collections.

Cannes. — Cartes à jouer. — Tarots. [242]

## SEMENCES

**Graines fourragères** diverses, garanties de pureté et germination, contrôlées par l'établissement fédéral de Lausanne.

Spécialité de mélanges pour tous sols.

**Trèfles extra et fenasses** premier choix.

**Froments** rouges et blancs de printemps, depuis 3 fr. 60 le quarteron.

**Avoines** Bohême et Sibérie supérieures, à grand rendement et grosse paille.

— PRIX RÉDUITS — [339]

## Meunerie agricole, Croix-Blanche, Bulle.

## CYCLES ET AUTOMOBILES

MACHINES A COUDRE      MACHINES A ECRIRE

Vente. — Réparation. — Echange. — Location.

**Jos. Gremaud, mécanicien, Bulle.**

MAGASIN: Grand'rue. — ATELIER: Route de Morlon. [234]

\*) Les flacons d'origine sont remplis à bon marché de Maggi pour corser lequel, à prix égal, est d'une plus grande finesse et d'un rendement deux fois plus fort que les soi-disant « Concentrés naturels à l'extrait de viande ».

GYPSERIE — PEINTURE — DÉCORATION — ENSEIGNES  
FAUX-BOIS — MARBRE

## E. BIGOTTA-GENILLOUD

Successeur de S. BORRI

BULLE — Café des Chemins de fer — BULLE

TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ — PRIX RÉDUITS [212]

Maggi pour corser Tubes de Bouillon Potages à la minute frais, chez : [409] **MAGGI** Marc Jordan, Bulle.

## Fabrique de briques en ciment

**Inriaux près Farvagny.**

BRIQUES EN CIMENT DE DIFFÉRENTES DIMENSIONS

VENTE de CHAUX de Leuba, à Noiraigue, de CIMENT de St-Sulpice.

VENTE de TUILES et de tous les produits du Syndicat romand. 408](H1393F) **FRIODU Jean.**

## Commerce de vins en gros

# OSWALD GEX, Hôtel de Ville, Bulle.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Messieurs les aubergistes de la ville et de la campagne, des hôtels-pensions, etc., que je suis à même de fournir des **vins blancs et rouges de toute première qualité**, tels que :

**CHOIX :** Hôpital de Vevey, vieux et nouveaux; Corseaux, vieux et nouveaux; Charдоне, vieux; Corsier sur Vevey, 1898, pour la bouteille; Montreux, vieux; Vileuveuve, vieux; La George, propriété de M. A. Schenk; Rpesse, nouveaux; — Vilette, vieux et nouveaux; Montagny sur Vilette, vieux et nouveaux.

La Côte. — Mont sur Rolle et autres crus. — Valaisans: Fondants vieux et nouveaux. Amigne, en fûts et en bouteilles. — Malvoisie.

Plus de **200,000 litres** à disposition, dont une partie logée dans mes caves à Bulle où l'on peut les déguster. Les clients peuvent charger directement chez le vigneron ou je rends le vin franco au domicile de l'acheteur. Encaveage gratis. Fûts de toutes grandeurs à disposition des clients.

Déjà reçu **6 wagons de vins rouges français** premier choix: **BEAUJOLAIS:** Fleurie; Moulin-à-Vent; Thorins-Romanèche. **BOURGOGNE:** Chassagne, Corpeaux et autres crus, (H207B) livrables par pièce ou demi-pièce, au gré de l'acheteur, à des prix exceptionnels. [404]

Pour cause de départ :

## Grande liquidation générale de toutes les marchandises

DU

## MAGASIN DU PRINTEMPS

à Bulle.

Tout est vendu au prix de fabrique. [379] (H194B)

## Horlogerie. - Bijouterie. - Orfèvrerie. - Optique.

Prix réduits pour tous les articles.

Madame veuve **J. DELABAYS**, à Bulle, fait savoir à l'honorable public qu'elle continue avec ses fils le commerce de son mari défunt.

Maison connue pour ses marchandises de confiance et par son grand choix dans tous les articles.

Réparations en tous genres  
promptes, soignées et à prix très modérés.

Achat d'or, d'argent et monnaies hors cours  
aux plus hauts prix. (H220B)[373]

## La Société anonyme des Tuileries de la Suisse romande

informe sa clientèle que les sous-nommés marchands et dépositaires vendront les produits de la Société : (H1276F)[378]

**MM. Paul Mayer, à Fribourg et Romont;**  
**Ernest Glasson, à Bulle;**  
**César Pernet, à Romont;**

**M<sup>me</sup> veuve Baumgartner, à Romont et Ursy;**

**MM. O. Tinguely, à Marsens;**  
**Ph. Borcard, à Vaulruz;**  
**Pierre Blanc, à Villaz-St-Pierre;**  
**Chenaux & Cie, à Courtepin.**

En outre, dépôts aux gares de Siviriez et Rosé.

Demandez échantillon gratis du

# VIN

de raisins secs

à **Fr. 23.-** les 100 litres franco.

**OSCAR ROGGEN, fabrique de vin, MORAT**

Succès croissant depuis 14 ans.      Analysé par les chimistes.

Beaucoup de lettres de recommandation. [177]

BULLE — ÉMILE LENZ, IMP.-ÉDITEUR



**ABONNEMENTS**  
Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50  
          . . . 6 mois, » 2 50  
Étranger . 1 an, » 9 —  
          . . . 6 mois, » 5 —  
          payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

BULLE, le

## CONFÉDÉRA

CHAMBRES

Le Conseil national rifs douaniers. Le droit 15 fr., proposé par le C hectolitre, ce qui est dé Nous allons voir quelle pagnards, les petits sur peuple qui forment la quand on leur dira qu'il ges ou blancs de Fran 22 à 23 centimes (en te litre. La réponse sera, des droits sur les froma bétail d'exportation, les qu'on pratique l'avanta avouons n'y plus rien Confédéré.

\*  
Au Conseil des Etats conversion des emprunt

Conflit italo-suisse. divers côtés ce qui a pu chercher à notre pays Est-ce en vue des tarifs tion des anarchistes qu et que l'Italie nous env Il serait, dans tous le qui donne le jour à tou qui assassinent Carnot, et le roi Humbert lui-m la Suisse d'héberger d anarchistes et qui ne fo droit d'asile. Le momen pas trop tôt, où la Suisse à la porte.

FEUILLETON DE

## SANS

Nouvelle, pa

A l'école, je travaillais f sus bientôt lire et écrire, manifestait à mon égard le la population. Malgré tout à Véronique, qui se trouva rencontra plus de diffen une question d'arithmétique pareils à des fantômes mo devant son esprit à la faire lançaient mes yeux lorsque sa maladresse! Quelle dou foie, dans ces moments-là, colère du Schulmeister, soit par un bruit provocateur. tête! Eh! je m'en moquis du moins épargnée. Ma victime, Michel Arno